

## Programme de Formation

### CPT14 - Le régime de la TVA dans les administrations publiques d'Etat



#### Organisation

**Durée :** 14 heures

**Mode d'organisation :** À distance

**Prochaine session :** *début* 01/10/2026

*fin* 02/10/2026

#### Contenu pédagogique



##### **Public visé**

Agents de l'État, des collectivités locales et des établissements publics



##### **Objectifs pédagogiques**

- Connaître les administrations assujetties
- Maîtriser le contexte réglementaire de la TVA : exonérations...
- Connaître les conséquences de l'assujettissement à la TVA



##### **Description**

###### **1. Le champ d'application de la TVA**

- Les opérations imposables
- Les opérations exonérées

###### **2. Calcul de la TVA exigible**

- Les conditions d'éligibilité
- La base d'imposition à la TVA
- Les taux de TVA
- Les modalités de facturation de la TVA
- La comptabilisation de la TVA exigible

###### **3. La TVA déductible**

- Le droit à déduction
- Les mécanismes de régularisation



- Le cas des assujettis partiels

#### 4. Le paiement de la TVA

#### 5. Autres aspects de la TVA

- La TVA intracommunautaire
- La TVA et les subventions
- La TVA et les délégations de service public
- La TVA et les contrats de partenariat



#### **Prérequis**

Connaissance de base en comptabilité publique



#### **Modalités pédagogiques**

La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mise en situations tirées du vécu des apprenants.



#### **Moyens et supports pédagogiques**

Le support remis aux participants contiendra le cadre juridique, les principales jurisprudences applicables, les points de vigilance, les liens vers diverses ressources documentaires et les cas pratiques.



#### **Modalités d'évaluation et de suivi**

QCM de début et de fin de formation

Mise en situation et cas pratiques

Tour de table

Evaluation à chaud



#### **Informations sur l'accessibilité**

Cette formation est accessible aux personnes porteuses de handicap. Veuillez nous signaler si vous êtes une personne en situation de handicap (PSH) pour pouvoir adapter notre approche pédagogique et/ou mettre en place des mesures de compensation.